

RBB BUSINESS ADVISORS

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Au capital de 150 000 €

Siège social : 133bis, Rue de l'Université 75007 PARIS

RCS PARIS : B 414 202 341

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 7 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept janvier à dix heures, les actionnaires se sont réunis au siège social et par visio conférence en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- la Société RBB Luxembourg sarl représentée par ses deux managers Classe B soit M. Wim Ritz et M. Frank Walenta et par ses trois managers classe A M. Thierry BRETOUT, M. Bernard PLANQUETTE et M. Marc BAIJOT propriétaire
de 5000 actions

Total des actions présentes ou représentées : 5 000 actions sur les 5000 actions composant le capital social. Une feuille de présence a été dressée et signée par les actionnaires présents à l'entrée de la séance.

Monsieur Thierry BRETOUT préside la séance en qualité de représentant de la société GROUPE RBB SARL Président de RBB Business Advisors SAS

Messieurs Bernard PLANQUETTE, Marc BAIJOT et Stéphane Le GOC Directeurs Généraux accepte d'exercer les fonctions de scrutateur.

Le commissaire aux comptes, s'est excusé.

Le Président met à disposition des actionnaires :

- Les lettres de convocation,

- Démission de M. Stéphane Le GOC de ses fonctions de directeur général,

Le Président déclare que les documents et renseignements dont la loi prescrit la communication ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Démission de M. Stéphane Le GOC de ses fonctions de Directeur général,**

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, prend acte de la démission des fonctions de directeur général de M Stéphane Le GOC

Cette résolution est adoptée par les managers classe B de RBB Luxembourg.

DEUXIEME RESOLUTION :


L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée par les managers classe B de RBB Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires présents.

GROUPE RBB SARL Représentée par Thierry BRETOUT son gérant

DocuSigned by:

C8F6EA47598C460...

M. WIM RITZ

Signé par :

AD0F56A058B7471...

P. PLANQUETTE

DocuSigned by:

8309A92114F7418...

T. BRETOUT

DocuSigned by:

1BA5628FF8FE4F9...

M. Frank WALENTA

Signé par :

C73E73DF71C2407...
STEPHANE LE GOC

DocuSigned by:

0AD61B67DCE64C5...

Marc BAIJOT